Conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
Séance du jeudi 18 janvier 2024 à 18 h 30
Salle du rez-de-chaussée - Haute Boulogne – Le Palais

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Ce procès-verbal est établi conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et à son décret d'application n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (pris en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, article 78) reprenant entre autres les articles L. 2121-25, L. 2131-1 et R. 2121-10 du CGCT.

Date de convocation : 12/01/2024
Présence :

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir
Catherine BARBOTIN	X			
Ronan-Pierre BARRÉ	X			
Thomas BRON	X			
Sébastien CHANCLU		X	X	
Guillaume CHATELAIN		X		
Martine COLLIN	X			
Réjane CONAN	X			
Tibault GROLLEMUND	X			Arrive en cours de séance
Jean-Luc GUENNEC	X			
Annaïck HUCHET	X			
Hélène JUGEAU	X			
Ronan JUHEL	X			
Valérie LE BIHAN	X			
Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU		X	X	Catherine MAREC
Katia LE PORT		X	X	Soizic LUCAS
Yves LOYER		X	X	
Soizic LUCAS	X			
Catherine MAREC	X			
Aude PORTUGAL	X			
Dominique ROUSSELOT	X			
Noémie SOULIER	X			
Marie THUILLIER	X			
Francis VILLADIER	X			

Quorum :
Nombre de votants : 20
Nombre de présents : 18

Assistent au Conseil :

- Christine VUILLEMOT-ILLIAQUER, Directrice Générale des Services
- Swann MARTIN, Assistante de direction
- La presse : Ouest France, le Télégramme (2 personnes)
- Le public : néant.

Les sujets sont présentés par Madame la Présidente.

I. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et à son décret d'application n°2021-1311 du 7 octobre 2021, il convient de faire valider le procès-verbal du dernier conseil par les membres du conseil communautaire. Le procès-verbal en question a été transmis aux conseillers lors de l'envoi des convocations.

Commentaire : néant
Vote :

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

II. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un des membres du conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Commentaire : Marie THUILLIER se propose.
Vote :

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

III. FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DES SEMIS N°2023-01

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget annexe de la Zone Artisanale des Semis. Le budget voté en mars prévoyait beaucoup plus de ventes de terrains finalisées. Il est donc nécessaire de revoir les écritures de stock.

La décision modificative est résumée ainsi :

Section de fonctionnement			
Recettes			
Chapitre 042	Compte 71355	+	47 808,53 €
Chapitre 70	Compte 7015	-	47 808,53 €
Section d'investissement			
Dépenses			
Chapitre 040	Compte 3555	+	47 808,53 €
Chapitre 16	Compte 168741	-	47 808,53 €

Commentaire : Tibault GROLLEMUND arrive en cours de séance. Il participera au vote.
Vote :

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

IV. QUESTIONS DIVERSES

Commentaire : Madame la Présidente ajoute que le prochain conseil aura lieu le 29 janvier à Sauzon mais avant il y aura les vœux de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, le vendredi 26 janvier à 18h30 à la Salle Arletty.

Le secrétaire de séance :
Marie THUILLIER

La présidente :
Annaïck HUCHET

Prochain conseil : Salle Sarah Bernhardt – Rue Saint-Michel à Sauzon
Lundi 29 janvier 2024 à 20 h 30